

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2022 à 17h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepaule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, Maire, le vendredi 16 décembre 2022 à 17h30.

Présents : Ivan BOUVET, Pierre DELAYGUE, Pascal DELORME, Daniel GUYON-VEUILLET, Guy VALETTE.

Absents excusés : Pierre BARNIER (procuration à Guy VALETTE), Elisabeth COSTET (procuration à Pierre DELAYGUE), Yoan LIOTARD, Sandra ROSSET (procuration à Ivan BOUVET), Hervé SPAES.

Secrétaire de séance : Pascal DELORME

Ouverture de séance à 17h30

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V (Procès-Verbal) du CM du 09/09/2022.
2. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.
3. Décision modificative au compte 6450.
4. Délibération subvention Associations.
5. Délibération subvention du Département pour le déneigement 2022/2023.
6. Délibération convention école de Saint-Bonnet-le Froid.
7. Délibération pour DETR 2023 Hôtel Mounard.
8. Délibération pour DETR 2023 Extension Garage Communal.
9. Délibération Motion sur les finances.
10. Délibération portant adhésion au service de médecine professionnelle et préventive de Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.
11. Délibération Statuts Val'Eyrieux.
12. Présentation inauguration stèle et décision.
13. Informations et Questions diverses
 - Rapport enquête publique SCoT.
 - Radon.
 - Eclairage Public Usine.
 - Démission Anabèle Ardéchoise.
 - Permis de Construire M. Charrier.
 - Défenseur des droits

1. Approbation du P.V. (Procès-Verbal) du CM du 09 septembre 2022.

Approbation à l'unanimité des personnes présentes du compte rendu (9 voix pour).

2. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, en outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le maire demande l'autorisation au conseil afin d'effectuer ses démarches.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

3. Décision Modificative du compte 6450.

Un manque de provisions a été constaté par la Trésorerie au chapitre 012 pour un montant de 2 571,35€. Afin de pouvoir effectuer un mandat pour des charges salariales une provision doit être faite au chapitre 022 dépenses imprévues au compte 6450 charges de sécurité sociale et de prévoyance. Le maire demande l'autorisation au conseil de passer cette décision modificative.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

4. Délibération subvention Associations.

Proposition de subventions aux associations.

▪ ACCA association communale chasse	230,00€
▪ Amicale Boules Rochepaule	200,00€
▪ Amicale Pompiers de Rochepaule	180,00€
▪ APE des Etabl. scolaires publics St-Agrève	200,00€
▪ Association anciens combattants	80,00€
▪ Association centre socio-culturel St-Agrève	400,00€
▪ Club des Jeunes	180,00€
▪ Football Club Rochepaulois	600,00€
▪ Motoclub de Rochepaule	180,00€
▪ Revoilà les Chapelous	180,00€
▪ Rochepaule en fête	180,00€

Le maire demande l'accord du conseil sur la répartition des sommes.

Vote pour à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

Le Football Club Rochepaulois a également fait une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 466,81€ afin de financer la chaux, l'engrais et des bouteilles d'eau.

Le maire demande l'accord du conseil pour cette subvention exceptionnelle.

Vote pour à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

5. Délibération subvention du Département pour le déneigement 2022/2023.

La commune de Rochepaule exerce la compétence « Création, entretien et aménagement de la voirie communale ». Le département de l'Ardèche apporte une aide financière aux communes pour le déneigement des voiries communales pour l'hiver 2022-2023. Afin de pouvoir faire cette demande d'aide, le maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier d'aide auprès du conseil départemental.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

6. Délibération convention école de Saint-Bonnet-le-Froid.

Une demande de participation financière aux frais de Scolarité de deux enfants de la commune a été faite par Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Bonnet-le-Froid. Cette convention prendra effet à la rentrée 2022/2023. Le montant de cette participation est de 608.17€. Le maire demande l'autorisation au conseil pour signer cette convention.

Vote pour à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

7. Délibération pour DETR 2023 Hôtel Mounard.

Le projet de rénovation de l'hôtel Mounard a déjà été présenté au conseil qui a donné un accord de principe. De nouveaux dossiers de demandes de subventions doivent être déposés auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du conseil départemental de l'Ardèche et des services de l'Etat dans le cadre de la DETR. Afin de pouvoir déposer ces demandes, le maire demande au conseil de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des collectivités et organismes mentionnés.

Vote pour à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

8. Délibération pour DETR 2023 Extension Garage Communal.

Le Maire expose le projet d'extension du garage communal. Des demandes de subventions peuvent être déposées auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du conseil départemental de l'Ardèche et des services de l'Etat dans le cadre de la DETR. Afin de pouvoir déposer ces demandes, le maire demande au conseil de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des collectivités et organismes mentionnés.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

9. Délibération Motion sur les finances locales.

Le maire a fait lecture de la proposition de motion par l'Association des Maires de France. Le maire propose de soutenir cette motion et demande l'approbation du conseil.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

10. Délibération portant adhésion au service de médecine professionnelle et préventive de Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

Une proposition d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive a été proposée. Le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents. Chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Le prix de cette adhésion est de 85€ par an et par agent. Le maire demande l'accord du conseil pour signer cette convention.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

11. Délibération Statuts Val'Eyrieux.

En date du 05 décembre 2022, le conseil communautaire a validé ses nouveaux statuts. Afin de valider cette décision, la réglementation prévoit une prise de délibération concordante avec celle Commune et de la Communauté de Communes. La modification des statuts a pour but d'intégrer la compétence « enseignement musical » dans les statuts de la Communauté de Communes Val'Eyrieux. Le maire demande l'accord du conseil pour valider cette modification de statuts.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

12. Présentation inauguration stèle et décision.

Une présentation du programme prévisionnel a été faite par M. Ivan BOUVET. La manifestation se déroulera du 24 au 30 mai 2022. Des projections de film, des expositions auront lieu tout au long de cette manifestation. La cérémonie d'inauguration aura lieu le dimanche 28 mai 2022 à 10h. Cette manifestation est organisée par la municipalité en partenariat avec l'association Rochepaule pour mémoire mémoire d'avenir.

Un groupe de travail va être créé et une réunion va être programmée pour valider ou amender le programme proposé par M. Ivan BOUVET.

M. Ivan BOUVET propose de nommer le lieu d'implantation de la stèle « Espace Paul Guigon ».

Vote à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour).

13. Informations et Questions diverses :

13.1 Rapport enquête publique SCoT.

Suite à l'enquête publique du SCoT, le rapport de l'enquête publique ainsi que les conclusions de la commission d'enquête sont consultables en Mairie.

13.2 Radon.

La commune a pris contact avec des laboratoires afin d'obtenir des informations et des devis sur la prise de mesure dans les bâtiments publics et dans tout lieu à risque sur la commune.

13.3 *Eclairage Public Usine.*

L'éclairage public va s'éteindre de 21h30 à 07h00. Il a été signalé en mairie qu'actuellement le quartier de l'usine s'éteint plus tard et s'allume plus tôt que les autres quartiers.

13.4 *Démission Anabèle Ardéchoise.*

Mme Anabèle Silvestre a démissionné de son poste de « correspondante Ardéchoise » auprès de l'association de l'Ardéchoise. Un successeur est donc recherché pour la remplacer.

13.5 *Permis de Construire M. Charrier.*

M. Charrier a déposé une demande de C.U. pour une éventuelle construction à Reynaud. Ce dernier a été refusé pour incompatibilité avec la Loi Montagne. Monsieur le Maire a adressé un courrier à Monsieur le Préfet car l'implantation était prévue dans un hameau de plusieurs maisons. La réponse de Monsieur le Sous-Préfet est que M. Charrier pourrait faire sa construction mais en bordure de parcelle et non au centre. M. Charrier n'est pas favorable à cette proposition.

13.6 *Défenseur des droits.*

Suite à un refus lors d'une Demande Préalable, M. Huet a fait appel à la défenseuse des droits car il estime avoir fourni les informations nécessaires pour son dossier. Celle-ci est entrée en contact avec l'administration concernée.

13.7 *Route Blanche.*

Des panneaux route blanche vont être implantés au Pont du Doux. La signification de ces panneaux est que la route reste blanche tant que les engins de déneigement ne sont pas intervenus.

13.8 *Malatrayt.*

Le chemin de Malatrayt est toujours en mauvais état, il faut intervenir rapidement pour canaliser les eaux pluviales. Un devis va être demandé à diverses entreprises et à l'association Tremplin.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 20h01.

Le Secrétaire

Pascal DELORME



Le Maire,

Jean-Marie FOUTRY

